

Du vert dans le périurbain.

Les espaces ouverts, une hybridation de l'espace public (exemples franciliens).

Par Monique Poulot



Bikestouch, Vue du Mont Salson (Roche-La-Molière), Flickr, le 04.04.2011.

Les espaces périurbains se caractérisent morphologiquement par le maintien d'espaces non bâtis au sein d'une vague pavillonnaire comme le suggère l'image de la ville éparpillée (Bauer et Roux, 1976), la ville émietlée (Charmes, 2011) ou celle de « densités dispersées » (Bres et Mariolle, 2009). Loin de se fondre dans la ville dense, ces espaces libres de construction se maintiennent et s'accroissent au rythme de l'avancée de l'onde périurbaine confirmée par les recensements depuis les années 1960 et marquée par des logiques « saute-mouton » puisque les travaux récents montrent qu'au-delà d'un certain seuil de population nombre de communes périurbaines se ferment à l'urbanisation (Boino, 1998).

Ces espaces non bâtis, longtemps considérés comme du rural en déshérence en attente d'être conquis et informés par l'urbanisation, n'ont guère intéressé les chercheurs jusqu'à une période

récente au point d'être qualifiés par certains « d'angle mort de la recherche » (Banos et Sabatier, 2010) : les études urbaines s'attachaient surtout à la première coquille du pavillonnaire, soit le jardin (Pinson et Thomann, 2001), quand les études rurales, inscrites plutôt dans des approches sur les bassins de production et les filières, interrogeaient la fin du modèle des ceintures maraîchères (Diry, 1984). Au cœur désormais d'enjeux multiples, ils bénéficient d'une attention renouvelée tant des penseurs de la ville (Banzo, 2009) que de ceux des campagnes (Charvet et Poulot, 2006) avec un discours ambiant de stigmatisation de leur consommation effrénée (Roux et Vanier, 2008). Du fait de leur importance (80 % de l'espace périurbain, selon l'INSEE, 1999) et depuis leur inclusion dans les aires urbaines avec la loi Solidarité Renouvellement Urbain et dans le cadre des Schémas de Cohérence Territoriale, ils participent d'une réflexion sur la ville. Loin de certains modèles classiques de ville dense, certains urbanistes envisagent

la ville de demain [...] constituée par une concentration de zones urbanisées compactes et un ensemble de fragments de paysages inclus ou englobants, qui rempliront chacune des fonctions urbaines spécifiques. [...] L'identité de la ville ne se construit pas seulement à partir de la forme et de la fonctionnalité du bâti ; elle doit également intégrer le non bâti et la végétation. (Buchholz cité par Sieverts, 2002, p. 61)

Parallèlement, avec près de 75 % du potentiel agricole français en zones urbaines et périurbaines (Agreste Primeur, 2013) la question des espaces libres de construction en périurbain ressort aussi des questions agricoles et au-delà de celle du désir collectif de campagne (Hervieu et Viard, 2001).

Ces espaces peinent toutefois à être nommés avec une profusion de vocabulaire qui n'est pas sans rappeler celle qui a présidé à l'adoption du terme « périurbain » dans les années 1970. Quand la recherche anglo-saxonne utilise le seul vocable « espaces ouverts » depuis la décennie 1960 (Strong 1968, Woolley 2003, Zonneveld 2007), on hésite en France entre « espaces périurbains non bâtis », « espaces naturels agricoles et forestiers » voire « espaces verts » (Banos et Sabatier, 2010), les premiers écrits sur les « espaces ouverts » n'ayant guère suscité d'adhésion^[1] (Falque, 1973). Nous faisons le choix du terme « espaces ouverts » en tant que

zone — petite ou grande, permanente ou temporaire, publique ou privée — située à l'intérieur ou à la périphérie d'une région urbaine, où la nature prédomine soit en raison de l'état initial (agriculture, forêts) soit par une action d'aménagement (parcs), de protection (sites classés) ou d'abandon (carrières délaissées d'infrastructures...) [qui] assure des fonctions variées et complémentaires, économiques, esthétiques et paysagères, récréatives, biologiques et même scientifiques et pédagogiques. (Strong, 1968)

La formule évite à mon sens l'opposition ville-campagne de moins en moins pertinente vu les nouvelles formes urbaines (Lévy et Lussault, 2003) ; elle rend compte de la variété de ces espaces où le végétal l'emporte sur le minéral dans un agencement complexe ; elle souligne enfin la possible réversibilité des usages de ces sols non artificialisés et renvoie ainsi à leur multifonctionnalité susceptible d'initier un développement plus équilibré. Bref, elle construit une nouvelle catégorie d'espace qui prend acte d'un périurbain devenu « tiers espace » (Vanier, 2000), soit « autre ville, autre campagne » (Poulot, 2008a), champ des possibles et des expérimentations. En effet, formes visibles de l'hybridation ville-campagne et de l'autonomie du périurbain, ces espaces ouverts participent des territorialisations en cours dans cet espace longtemps indifférencié, offrant des figures valorisantes d'ancrage et des opportunités de mise en œuvre de développement durable[2] pensées à l'échelle des individus ou de petits groupes (tourisme vert, circuits courts...).

Mon propos est d'interroger l'importance nouvelle de ces espaces ouverts dans la construction de territoires périurbains[3]. L'attachement des populations périurbaines à ces espaces ouverts en forme la trame : il se lit tant dans de nouvelles pratiques de loisirs que dans des revendications de préservation et de publicisation. Une attention particulière sera portée aux nouvelles fonctions alimentaires qui leur sont attribuées et aux formes d'innovation autour de la multifonctionnalité qui s'y développent au point d'aboutir à des constructions territoriales avec les programmes agri-urbains.

Du cadre de vue au cadre de vie : habiter les espaces ouverts.

Les espaces ouverts en périurbain témoignent de cette construction contemporaine originale souvent qualifiée de « ville-nature » (Chalas, 2001) ou de « ville-campagne » (Fleury et Donadieu 2003, Monteverti-Weber et al. 2008). Parfois interstices quand il s'agit de *délaissés* notamment aux abords des infrastructures, ils couvrent de vastes superficies à l'image des forêts domaniales ou des parcelles agricoles au point de représenter 80 % des superficies franciliennes. Si, en première analyse, on tend à opposer des espaces ouverts plutôt enclavés et ceux de franges qui entrent en continuité avec l'espace à dominante rurale, les études récentes s'attachent à souligner la nécessaire connexion de ces espaces dans une logique de continuité écologique et de maintien et restauration des habitats riches en biodiversité[4]. Longtemps simple « cadre de vue » ou panorama à contempler, ces espaces ouverts sont devenus un « cadre de vie » où les nouveaux habitants s'enracinent et auxquels ils sont particulièrement attachés au point d'être le

support d'invention d'une nouvelle identité entre « l'être urbain et le penser rural » (Aldhuy, 2003-2004).

L'espace ouvert au cœur des modes d'habiter périurbain. (Cailly, 2008)

Dans le périurbain, « l'ensemble des représentations mentales que l'individu ou un groupe se font d'eux-mêmes et des autres, de leur place dans la société et dans l'espace » (Di Méo, 2004) se confronte à un espace en quête de spécification, sans cesse renvoyé à en entre-deux au risque de verser dans une sous-catégorie de l'un et de l'autre (Ripoll et Rivière, 2007). L'espace ouvert figure en ce sens un élément de reconnaissance et d'identification qui peut faire consensus en dépit de la grande diversité des habitants tant à l'intérieur du groupe des anciens que des nouveaux résidents (Berger, 2011) : il est l'affirmation du rural, ce qui rallie les autochtones et les agriculteurs[5], mais il est un rural dans l'urbain soit un rural apprivoisé et intégré dans les modes d'habiter des accourus.

Peu évoqué dans les motivations d'installation des années 1960-70 pour des habitants plutôt en quête de logements de bonne taille et à moindre coût (Berger, 2004), cet espace ouvert est aujourd'hui plébiscité par les nouveaux habitants « à la recherche d'un cadre [...] qui soit modelable, porteur d'une image valorisante, part de rêve que le citadin pourra s'approprier » (Prost, 1991). Une enquête menée dans le « nouveau village » de Port-Sud à Breuillet (Essonne) souligne ces changements de perception : pour les installés des années 1970, l'environnement rural est considéré comme « moche », le village « comme un trou peuplé de cultivateurs », quand ceux des années 1990 y reconnaissent « la campagne [...] une ville-campagne, pas la banlieue, une autre couronne » (Dusserre-Bresson, 2011). Plus globalement, sur un panel de quelque deux cents personnes, les deux tiers environ lient parcours résidentiel et recherche d'un environnement rural afin de renouer avec des attaches anciennes ou des pratiques de vacances. Les occurrences les plus nombreuses retiennent de ces espaces ouverts l'impression de campagne avec « les arbres, la verdure, les champs et les bois », un paysage qui en appelle aux sens et donne « une sensation de liberté jamais éprouvée en ville ». Ainsi, loin d'être perçus comme des étendues sans qualité ou des vides, les espaces ouverts participent du sentiment « d'avoir de l'espace devant soi, d'avoir de l'espace à soi, de vivre dans des espaces où l'on a de la place » ; ils permettent de circuler, au sens propre et figuré, et l'appel de l'horizon appréhendé par le regard revient dans nombre de témoignages (Poulot et Rouyres, 2007a). Certaines des conclusions d'Yves Chalas sur la demande habitante de la ville nouvelle de l'Isle-d'Abeau se retrouvent ici puisque les

habitants y élèvent [aussi] les vides au rang de vides structurants [...] qui contribuent à son originalité morphologique et à son identité [...] et permettent de mieux accepter la densité des espaces bâtis. (Chalas, 2005, p. 44)

Mais ces espaces ouverts porteurs d'une « ambiance où il fait bon vivre » sont également convoqués par les habitants comme des opportunités de loisirs. Trois quarts des néoruraux interrogés affirment y pratiquer des activités de plein air de manière intensive avec des fréquences bi ou tri-hebdomadaires : la forêt recueille 93 % des suffrages et les espaces agricoles 62 %. Les discours reprennent bien souvent celui des promoteurs des nouveaux villages sur les aménités liées à ces espaces ouverts. Cet habitant de la vallée de Mauldre (78) souligne qu'il réside dans

une des régions les plus riches en loisirs et en monuments des environs de Paris. Dans un rayon de 20 kilomètres, il y a plusieurs forêts, des châteaux dont celui de Thoiry, des golfs, des clubs hippiques et d'innombrables buts de promenade ou d'excursion.

Pour tel autre, s'installer ici c'est « emménager dans la maison de vacances de tous les jours avec toutes les pratiques associées de nature ». Les enquêtes témoignent ainsi d'un lien toujours plus étroit avec les espaces ouverts, qui se décline en emprunter les sentiers de randonnée, ramasser des champignons, pêcher, appréhender les changements de saisons avec la couleur des feuilles des arbres ou les temps de récolte, en plus du traditionnel jardiner et tailler la haie autour de son pavillon... (Le Caro, 2007). Les réponses soulignent notamment le goût du contact pour la terre — comme dans les jardins familiaux ou partagés (Guyon, 2008) — et un engouement pour des loisirs de plein air, entre pratiques hygiénistes et pratiques bon marché. Volontiers revendiquées par les catégories socio-professionnelles moyennes et supérieures qui annoncent un vaste réseau d'espaces ouverts pratiqués et organisés par des mobilités tant dédiées qu'impromptues (forêts, terrains de golf ou de tennis...), elles sont plus difficilement mises en récit par les populations fragiles avec un rétrécissement de l'espace ouvert investi, à tout le moins des boucles assez régulières[6]. Les espaces ouverts sont donc devenus des territoires du quotidien et contribuent pleinement de la fabrication d'un projet de vie qui conjugue vie saine et agréable et contact avec la nature.

L'espace ouvert au cœur des processus de « distinction » du périurbain.

Ces espaces ouverts désormais appropriés en viennent à exprimer la singularité du lieu habité par rapport à la banlieue, aux centres ou à l'espace rural que les périurbains ont quittés (Dodier, 2007). Ils y apportent de la « distinction » et la crainte de les voir dénaturés conduit un nombre

croissant de nouveaux habitants à vouloir limiter l'urbanisation en les préservant d'où la création d'associations pour les respecter, les protéger, ou les conserver afin de les faire accéder au rang de patrimoine (Chevallier, 2000). L'Île-de-France périurbaine compte plus de quatre cents associations qui militent pour la préservation d'un cadre de vie et d'un environnement de qualité. Cette nébuleuse associative, difficile à saisir avec un renouvellement très rapide de structures, exerce une intense activité d'information auprès des populations (tracts, sites Internet, petits journaux), pratique volontiers le lobbying auprès des élus et multiplie les recours qui contre un lotissement ou un permis de construire, qui contre un aménagement routier^[7]. Des études fines ont été menées sur ces figures de mobilisation qui s'apparentent tantôt au *Nimby* (*not in my backyard*) mais peuvent prendre des formes plus radicales comme les *Banana* (*Built absolutely nothing anywhere near anyone*) ou les *Niaby* (*not in anyone's backyard*) (Mandinaud et Viot 2006, Darly 2009).

Ces mouvements sont de fait rarement menés d'abord au nom de l'espace ouvert : les coordinations d'acteurs éclosent à partir d'une émotion plutôt à titre préventif sur un risque de détérioration du lieu de vie et l'espace ouvert n'intervient qu'ensuite avec, souvent, des changements d'appellation de l'association et d'échelle d'appréhension de l'espace. Le cas de Vernouillet (78), en vallée de Seine, est assez emblématique de ce glissement d'objet d'investissements et de l'inclusion progressive de tous les espaces ouverts de la commune (Bello, 2010). L'Association de défense du Cadre de vie de Vernouillet est créée en 1993 contre une usine d'incinération ; le danger écarté, certains adhérents s'engagent dans une réflexion sur l'urbanisation de la commune et fondent l'Association pour le développement de l'Agriculture périurbaine à Vernouillet et ses environs (ADAPAVE) sur des espaces ouverts en versants de Seine, retournés à la friche et occupés illégalement par des gens du voyage. L'ADAPAVE assure actuellement le portage d'un programme agri-urbain et d'un LEADER (Liaisons entre actions de développement et d'économie rurale) au sein de l'Opération d'Intérêt National Seine-Aval ; véritablement centrée sur l'espace ouvert agricole, elle a abandonné les actions ponctuelles à une nouvelle association, l'Association de défense des Intérêts Vernoliens née en 2005 contre un projet de déviation.

Certains effets de lieux se dessinent toutefois car tous les espaces ouverts ne suscitent pas la même adhésion, tant à l'installation qu'à la mise en œuvre d'une action de préservation. Plusieurs archétypes paysagers se déclinent systématiquement : la forêt, symbole de naturel et d'enracinement ; les formes vallonnées et le cours d'eau, marques du vivant et de la variété ; les prairies où paissent vaches et moutons, signes d'une agriculture paysanne ; l'arbre enfin, notamment celui qui porte des fruits, pour évoquer une nature généreuse (Donadieu 1998, Poulot

et Rouyres 2007a). Les vallées qui portent les paysages les plus proches de l'imaginaire des habitants et offrent des échappées au regard, voire des sites exceptionnels, concentrent ainsi le plus grand nombre d'actions d'autant qu'elles accueillent aussi infrastructures de communication et lotissements. Le Parc naturel régional de la Haute-Vallée de Chevreuse en témoigne, l'attention du Comité de Sauvegarde de la vallée de Chevreuse s'étant focalisée sur les vallées riches de biodiversité et d'aménités pour obtenir le label contre l'urbanisation de la ville nouvelle de St-Quentin-en-Yvelines.

Au final, ces mobilisations participent de formes de quasi-institutionnalisation des espaces ouverts en périurbain, avec l'obtention de classement en vue d'une préservation définitive ou à long terme. De telles évolutions se lisent dans les zonages d'exception qui maillent le périurbain francilien avec notamment quatre parcs naturels régionaux[8] (plus de 25 % de la superficie régionale) qui recèlent des centaines de Zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF), des sites Zones humides d'importance internationale (RAMSAR) ou des Sites naturels ou semi-naturels reconnus par l'Union Européenne pour des raisons floristiques et faunistiques (NATURA 2000), des sites classés ou inscrits ou des Aires de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine[9] (fig. 1). Parfois décrits comme un « processus de démocratisation des espaces verts » (DesRoches et Bryant, 1997), ces classements ne sauraient masquer l'importance de professionnels qui s'investissent dans l'associatif — professionnels du lobbying mais aussi de la connaissance scientifique — pour obtenir ces labels au risque d'une certaine fermeture de ces espaces à l'urbanisation, voire une clôture, avec une conversion à d'autres usages (Michel et Mermet 2002, Poulot 2006). Le succès de la formule « Espaces Naturels Sensibles »[10] — qui peut concerner tous les espaces ouverts — en est une autre illustration avec des préemptions d'espaces ouverts par les Conseils Généraux afin d'équilibrer le territoire et l'ouvrir aux habitants.

L'espace ouvert en périurbain : un espace public en devenir ?

En effet, ces espaces ouverts devenus cadre de vie et reconnus comme de beaux paysages sont l'objet de revendications de publicisation d'autant que les nouveaux habitants ont l'impression de terrains inoccupés sans propriétaires[11], donc libres (Perrier-Cornet, 2002). Si nombre de forêts ont connu ce changement de statut et fonctionnent aujourd'hui comme des espaces d'accueil (Decoville, 2007), la question de l'ouverture des espaces agricoles, symboles d'une propriété privée sanctuarisée dans la loi, n'en est qu'à ses débuts. Le mouvement paraît nécessaire en Île-de-France pour répondre à la demande de pratiques de loisirs de nature d'une population toujours plus nombreuse. De surcroît l'obtention de classements redouble la tendance : *primo* la

définition de points de vue ou de cônes de vision va de pair avec une meilleure accessibilité, *secundo* l'entrée dans des biens publics appelle à tout le moins un droit de regard, sur des biens jusqu'alors réputés privés. Les espaces ouverts sont donc sommés de se transformer en une « infrastructure ouverte à tous [qui] prolonge en périphérie de la ville, le réseau urbain des parcs et des jardins publics, et plus généralement des réseaux et des corridors verts » (Donadieu et Fleury, 2003).

La tendance est d'autant plus forte que le périurbain manque d'« espaces publics » en tant que lieux d'interactions où se constituent du commun à partir de pluralités (Kilian 1984, Banos et Candau 2006). Longtemps simple zone-dortoir, lieu d'un vécu en pointillé quasi à l'écart des pratiques quotidiennes de chalandise, les lieux de condensation sociale et d'expérimentation du vivre-ensemble n'y ont guère fait l'objet d'investissements, le prolongement des réseaux ayant absorbé l'essentiel des subsides. Dans des bourgs grandis trop vite, entre lotissements disjoints plus ou moins fermés et mitage, les lieux de l'entre-soi et de la spécialisation monofonctionnelle l'emportent largement sur les lieux partagés par tous (Charmes, 2011). Les espaces ouverts pourraient ainsi figurer de nouveaux « lieux de liens » (Veltz, 2004) à l'image des propositions d'Augustin Berque sur le « paysagement » susceptible de contribuer à une nouvelle urbanité dans une relation ou « médiance » entre l'homme et ce qui n'est pas lui (Berque, 1995).

De fait, les espaces ouverts sont bien l'occasion de rencontres et les nouveaux habitants « insistent sur les petits riens qui marquent l'échange social dans la commune qu'ils ont choisie pour souligner leur habiter là » (Granié et Guétat-Bernard, 2005, p. 28) : « on parle du temps, des plantes, de la vie de la commune ; on se raconte nos vies ». Les chemins ruraux en constituent le lieu par excellence, points de ralliement entre jeunes et vieux à des rythmes différents, entre pratiques agricoles et pratiques urbaines, lieux où chacun s'exprime, apprend à se connaître et se re-connaître. Ainsi, les espaces ouverts interviennent dans nombre de projets urbains pour produire de l'espace public dans des situations de co-présence et de mixité : la figure dominante est celle de parc urbain ou parc de campagne^[12] qui offre « des aires de respiration aux habitants et favorise des situations porteuses de cohésion sociale dans une logique de mixité fonctionnelle » (Banzo et Valette, 2006, p. 28). De tels projets juxtaposent sans solution de continuité parc classique, parc forestier, parc agricole et zones bâties, pour permettre une déambulation ponctuée de rencontres, d'opportunités d'activités de loisirs et de découvertes. Après vingt ans d'incertitude sur le devenir des espaces ouverts de la Boucle de Montesson à 7 km au Nord-Ouest de la capitale dont une partie est inondable, le Schéma Directeur, exécutoire depuis 1998, prévoit un parc de 130 hectares en bordure de Seine, une zone agricole contiguë de 165 hectares, le reste étant laissé à l'urbanisation : un tel projet conjugue parcours d'histoire (le

passé agricole de la ville) et leçon de choses (le contact avec la nature avec des panneaux didactiques) en passant par les infrastructures de loisirs (parcours de nature, tennis...) et la vente directe (l'agriculture actuelle). Cette affirmation des espaces ouverts en périurbain comme nouvelle figure territoriale et espace public en devenir participe des « territorialités réflexives » liées « à une production de connaissances sur un sous-ensemble spatial, à la construction d'un public, à la mise en débat des objectifs de l'action des pouvoirs publics et des devenir d'un espace » (Melé, 2009).

De l'habitant au citoyen-consommateur : « consommer » l'espace ouvert agricole périurbain.

L'analyse vaut notamment pour l'espace ouvert agricole en périurbain que le nouvel habitant, fort éloigné des réalités agricoles actuelles, peine à s'approprier, d'autant que Révolution productiviste et fonctionnalisme architectural et urbain ont soutenu une stricte séparation des usages du sol entre bâti et non bâti, entre agricole et urbain depuis quarante ans (Vanier 2005, Poulot 2011). Les crises alimentaires récentes et les revendications d'un *manger mieux* qui tient d'un *manger sain* et d'un *manger traçable* autorisent toutefois de nouvelles attitudes : l'agriculture locale ou de proximité retrouve une actualité quand l'internationalisation croissante des marchés et le développement d'instruments efficaces de distribution l'avaient rendue caduque. L'espace ouvert agricole en périurbain devient ainsi un laboratoire des préconisations de la Nouvelle Politique Agricole convertie depuis 1992 à la multifonctionnalité dans un nouveau dialogue avec le consommateur et le citoyen.

L'espace ouvert agricole en périurbain ou la réinvention d'une agriculture de proximité.

Les périurbains à plus de 50 % placent l'agriculture au premier rang des activités économiques à développer sur leur territoire de vie : c'est l'activité qui correspond aux espaces dominants autour d'eux, soit les espaces agricoles. Surtout, les trois quarts plébiscitent une agriculture « locale » avec deux entrées majeures pour caractériser le « local » : le maintien d'exploitations agricoles dans leur commune et l'invention d'un label certifiant l'origine locale du produit (l'idée d'un « label local », voire un « label Île-de-France »). Le terme de « terroir » revient volontiers dans les entretiens, synonyme pour beaucoup d'authentique et de local (Poulot et Rouyres, 2007b) si bien que les quelques produits dits de terroir, ceux notamment des Parcs naturels franciliens, connaissent un réel engouement. On peut citer les bières du Vexin et du Gatinais, et les

microbrasseries sont célébrées comme des lieux où l'on produit et on consomme et où l'on se rencontre. Certes ces revendications se retrouvent plus largement dans la société française, quelle que soit son lieu de vie mais les périurbains y ajoutent une volonté de contrôle des processus de production, à tout le moins de droit de regard. La question des traitements en pesticides et insecticides focalise notamment l'attention : « on doit connaître les risques puisque qu'il y en a et qu'on habite avec eux, il y a des tas d'études sur le sujet, et donc c'est peut-être à nous d'empêcher l'utilisation de certains produits », déclare un habitant de la Plaine de Versailles.

Cette réinvention d'une agriculture de proximité est d'ailleurs fortement soutenue par les collectivités territoriales, avec l'instauration de véritables quotas de produits locaux dans la restauration collective et des achats de terres en vue d'installation d'agriculteurs s'engageant à pratiquer la vente directe et à répondre aux demandes nouvelles des consommateurs (Guiomar, 2010). Les ENS sont un élément de ce dispositif. Surtout pour la Région Île-de-France, l'Agence des Espaces Verts assure veille et acquisition foncières : en 2010[15], 77 périmètres régionaux d'intervention foncière (PRIF) concernaient 1800 ha de surface agricole utile sis principalement dans la ceinture verte. Enfin l'association Terres de Liens, regroupant des adhérents donateurs (230 en Île-de-France dont 82 en périurbain) dans le but d'acheter des terres, a depuis 2011 une antenne francilienne : deux exploitations ont ainsi été rachetées en Seine-et-Marne et sur celle de Toussacq ont été installés un maraîcher-amapien[16], un éleveur d'ovins et une structure destinée à accueillir et former des futurs fermiers amapiens (la couveuse *Le champ des Possibles*). Les espaces ouverts agricoles en périurbain s'imposent ainsi des lieux majeurs d'innovations autour des *short food supply chains*, voire des « systèmes agroalimentaires alternatifs » (Maréchal, 2008).

L'espace ouvert agricole en périurbain, un laboratoire pour la multifonctionnalité.

Cette évolution, si elle confirme la fonction alimentaire de l'espace agricole ouvert, doit tenir compte des autres fonctions allouées à cet espace singulier. Les habitants souhaitent à près de 60 % le développement de la pluriactivité des agriculteurs : « il faut bien qu'ils entretiennent le paysage », « sans eux, cela n'aurait plus l'air d'une campagne et on construirait partout ». Ces différentes fonctions à développer sont au cœur de la nouvelle Politique Agricole Commune, appréhendées au travers de la notion d'aménités souvent qualifiées d'externalités positives dans le langage des économistes. Leur contribution à la vie des habitants de la ville est difficilement quantifiable mais certaines exploitations périurbaines ont converti leur système d'exploitation selon des assolements « récréatifs » (Le Caro, 2007) ou « patrimoniaux » (Delfosse 2000, Poulot

et Rouyres 2007b).

Ces nouvelles formes d'agriculture en périurbain concernent quelque 20 % des exploitations franciliennes (Recensement général de l'agriculture, 2010)[\[17\]](#) et transforment peu à peu l'espace ouvert agricole. Les grandes tendances peuvent se décliner autour de quatre axes. La reconquête des marchés de la ville sous le signe du produit local est la figure la plus répandue. Vient en second lieu la production de biens plus immatériels comme les loisirs autour d'activités équestres, de différents types d'accueil, de cueillettes à la ferme... ou d'activités culturelles avec des fermes pédagogiques et divers ateliers autour des produits ou des animaux de la ferme (Lescureux, 2000). L'apport de services constitue une troisième piste : services techniques aux nouveaux résidents mais aussi véritables services sociaux avec accueil de populations fragiles à la recherche d'une nouvelle insertion (Poulot et Rouyres, 2003). Enfin, les agriculteurs peuvent œuvrer à l'entretien d'espaces non constructibles ou destinés à protéger la ville (entretien de terrasses, de fossés ou mares pour éviter les inondations...) : c'est l'agriculture de conservation, selon la classification de l'OCDE (Aznar et al., 2007).

Les espaces ouverts agricoles, dans l'aire de vie des accourus, sommés de répondre à la demande habitante, connaissent des évolutions rapides. Le paysagement des bords de rivières et des abords de ferme, la remise en eau des noues, certaines résurgences paysagères (haies et murs à fruitiers) en sont les expressions les plus visibles. La mise en valeur du bâti ancien en est une autre forme, fort négligé jusqu'alors car considéré comme peu fonctionnel. Enfin c'est l'apparition d'une signalétique pour informer l'habitant-consommateur des services offerts, pour le guider dans ses choix, pour confirmer l'accessibilité des exploitations[\[18\]](#).

L'espace ouvert agricole support de territoires de projet en périurbain.

Cet espace ouvert agricole, en mutation du fait des demandes des habitants-citoyens-consommateurs, peut alors s'affirmer localement support de territoires de projets en périurbain autour d'une modalité inédite de l'espace : l'agri-urbain (Vidal et Fleury, 2009). Les programmes agri-urbains, derniers nés des procédures d'aménagement avec la Loi rurale de 2005, viennent formaliser des qualifications territoriales inédites qui veulent assurer la pérennité de l'activité agricole et des espaces ouverts associés tout en donnant sens au cadre de vie des habitants du périurbain : l'agriculture y devient outil d'aménagement dans la ville élargie pour gérer et modeler les espaces ouverts nécessaires à « la bonne santé » de la métropole francilienne. L'Île-de-France affiche ainsi neuf programmes agri-urbains dont cinq sur le flanc ouest (fig. 3) : tantôt centrés sur des espaces de grande culture (Saclay, Versailles...), tantôt sur des espaces de

cultures spéciales (Cergy, Vernouillet, Triangle vert ...), ils s'organisent autour de puissantes associations environnementales (*La terre et la cité* à Cergy, *Agriculteurs et citoyens de la Plaine de Versailles*) et tentent de promouvoir des formules originales de gouvernance partagée (contrats croisés entre tous les acteurs). Ils reposent tous sur une mise en désir des attributs de nature, fût-elle agricole et ordinaire, et invitent à de multiples activités pédagogiques et de découverte. Une charte territoriale y sanctionne l'engagement des différents partenaires autour d'objectifs agricoles, sociaux et urbanistiques : citoyens et collectivités garantissent un avenir aux agriculteurs appelés à évoluer vers une agriculture durable de proximité et de services (Poulot, 2008b). À Vernouillet dans la vallée de la Seine, un verger pédagogique recréé ménage la transition paysagère entre ville et campagne et assure le transfert des techniques entre anciens et nouveaux habitants ; à Cergy, au cœur de la ville nouvelle, le lotissement maraîcher se fait lieu de rencontre pour des marchés fermiers et lieu d'expression des tagueurs qui ont négocié des emplacements sur les bâtiments agricoles ; dans la plaine de Versailles, le bâti agricole est restauré et rejoint les sites inscrits et classés avec un fort développement de l'élevage équin comme nouveau créneau pour les agriculteurs.

L'exemple du Programme agri-urbain du Plateau Briard et de la Vallée de Morbras souligne l'évolution des procédures, d'un aménagement purement agricole vers un aménagement agri-urbain. Son origine remonte aux années 1980 avec la création de deux lotissements agricoles pour installer des horticulteurs et des maraîchers expropriés par la vague périurbaine : l'objectif est alors strictement agricole, pris en charge par les seuls acteurs agricoles (Chambre d'agriculture, Société d'Aménagement foncier et d'Établissement Rural) avec toutefois la création d'une maison agro-touristique pour l'accueil d'enfants et l'organisation de cheminements au milieu des parcelles agricoles. La création en 2003 de la Communauté de communes du Plateau briard et de la Communauté d'agglomération du Haut-Val de Marne conduit à une démarche résolument agri-urbaine autour de ces deux lotissements avec l'adoption d'un programme agri-urbain^[19] associant 85 exploitations et les 124 000 habitants du bassin de vie. Une charte de développement agricole a été signée autour d'un projet commun avec un système complexe de contrats croisés : entre agriculteurs et collectivités pour assurer la pérennité de la vocation agricole du territoire dans un meilleur respect de la nature afin d'aller vers des espaces ouverts de bonne qualité paysagère et engagés dans des circuits courts de proximité ; entre agriculteurs et périurbains pour une meilleure (re)-connaissance mutuelle. Si la première étape, la définition de périmètres d'intervention foncière par l'Agence des espaces verts (AEV) et la Société d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER), demeure très agricole, les actions en cours montrent une orientation plus nettement agri-urbaine : ainsi la conclusion de contrats

d'agriculture durable sur les thèmes de l'eau et du paysage, en passant par l'aménagement d'un chemin d'interprétation agricole ponctué de haltes didactiques, agronomiques et historiques. À l'intérieur de ce programme agri-urbain, les espaces ouverts agricoles deviennent un terroir paysager intégré à l'espace de vie des urbains, entretenu et valorisé par les agriculteurs. L'agriculture y est reconnue comme une activité économique essentielle au maintien d'un cadre de vie de qualité ; donnée à voir aux enfants à la ferme éducative localisée dans l'ancienne gare du *train des roses*, elle joue aussi un rôle culturel par l'évocation du passé régional et social au travers du centre d'aide par le travail horticole qui s'y est installé.

Les espaces ouverts en périurbain, longtemps considérés comme des vides, sont aujourd'hui intégrés dans une réflexion tant sur la forme de la ville que sur le vivre ensemble dans la ville étalée. À petite échelle, ils sont désormais conçus comme structurants dans une « inversion de regard » (Scot de Montpellier) pour imaginer la « ville archipel dans ses champs urbains » (Scot de Rennes) avec ses « pénétrantes rurales et agricoles » (SDRIF francilien) (Buyck, 2010). À moyenne et grande échelle, les espaces ouverts participent des nouveaux modes d'habiter des habitants du périurbain, soit du projet périurbain (Vanier, 2011) : ils entrent dans cette tension entre des mobilités de travail longues à très longues et des pratiques valorisant *a contrario* la proximité tant pour les loisirs que pour les gestes de chalandise au quotidien ; surtout, ils deviennent des figures d'identification et de possible territorialisation dans un espace volontiers stigmatisé et nié.

La difficile stratification rend compte d'un long passé d'exclusion entre espaces ouverts et espaces bâtis, à tout le moins d'une tolérance à minima dans des lieux confinés (Poulot, 2011). La nouveauté réside dans la reconnaissance mutuelle d'un possible enrichissement, voire d'une nécessaire hybridation de l'un par l'autre : loin de penser les espaces ouverts contre la ville, les projets actuels, portés par les aspirations habitantes, appellent leur articulation avec la ville. Certes, les tâtonnements sont nombreux dans les manières de faire avec des procédures multiples : les parcs naturels régionaux en représentent une forme plutôt consensuelle sur des logiques environnementales mais parfois empreintes de nymbisme ; les programmes agri-urbains en sont une autre. Portés par les revendications alimentaires plus complexes à mettre en œuvre, ces derniers s'attachent à des paysages ordinaires mais nient trop souvent les caractéristiques d'une agriculture moderne à rebours des images nostalgiques des habitants. Dans tous les cas, ces espaces ouverts y gagnent un statut de bien commun et d'espace public dont les contours se dessinent peu à peu, émergeant au domaine toujours plus vaste des activités de service dans un

cadre contractuel voire associatif. Le risque reste celui d'un entre-soi agrandi à l'échelle des intercommunalités à rebours de la notion même d'espace public (Vanier et Roux, 2008).